

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
 Direction Générale des Services  
 Direction Générale des Services Techniques  
 Direction des Routes de Corse du Sud  
 BUREAU FONCIER

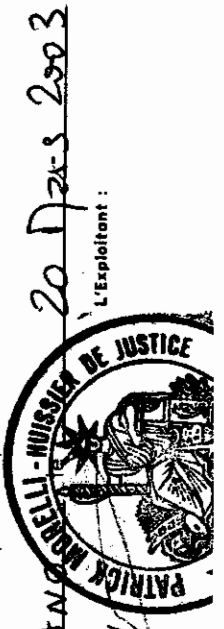
Commune de BOCOGNANO

**PROCÈS-VERBAL DE CONSTATATION D'ÉTAT DES LIEUX AVANT TRAVAUX**

M. CABROL Marcel Louis et son épouse née DELMUR Jeanne par leur Propriétaires  
 M. représentant M<sup>rs</sup> Patrick MORELLI Huissier de justice à Ajaccio (20000) Exploitant  
 M. P.H. BERTRAND et P.S. SAMPICERI Représentants de la Collectivité Territoriale de Corse  
 M. Martin MURACCIOLI Mané Représentant de la Commune de BOCOGNANO

N° d'ordre	CADASTRE		Catégorie de culture	Surfaces ou quantités	ÉTAT DES LIEUX		OBSERVATIONS
	Section	N° de la parcelle			Nature des cultures, plantations, ouvrages divers, consistance du sol, etc.		
2	H	915p	Jardin	30 m <sup>2</sup>	Les 4 parcelles se situent au lieu-dit "VALLE"		
3	H	916p	Jardin	101 m <sup>2</sup>	Les parcelles 915p, 916p sont séparément arpentées et en fâches		
4	H	50p	Terre	252 m <sup>2</sup>	La parcelle 50p est à 50% plate et à 50% pente, en nature de fâches et de marquis		
5	H	51	Sol	32 m <sup>2</sup>	La parcelle 51 est en terrain plat, d'une superficie minimale (32m <sup>2</sup> ) en niveau de la RN 193		
					Les clôtures s'il y a lieu seront situées par la Collectivité avec un mur de pied de talus et surmonté de piquets métalliques et grillage plastifié.		

La signature du présent procès-verbal vaut autorisation de travaux et prise de possession immédiate des parcelles ou parties de parcelles désignées ci-dessus.  
 En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.



Les représentants de la etc  
[Signature] SAMPICERI  
[Signature] BERTRAND

Le représentant : BOCOGNANO  
 Le Propriétaire : [Signature]  
 L'Exploitant : [Signature]  
 it à BOCOGNANO le 20 Mars 2003



**TRÉSOR PUBLIC**

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

TRESORERIE GENERALE DE CORSE  
& DEPARTEMENT DE LA CORSE -DU-SUD

2 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE  
BP 410  
20191 AJACCIO CEDEX

**France Domaine**

Téléphone : 04.95.51.95.79  
Télécopie : 04.95.23.64.72  
[toussaint.poggioli@cp.finances.gouv.fr](mailto:toussaint.poggioli@cp.finances.gouv.fr)

Ajaccio, 12 Septembre 2007

**Le Trésorier Payeur-Général**  
A

Monsieur le Chef du Bureau Foncier  
Collectivité Territoriale de Corse  
Cité Administrative B.P.113  
20100 SARTENE

**Objet :** Demande de réactualisation d'une estimation domaniale portant sur la valeur vénale d'immeubles non bâtis en vue d'acquisition.

**Vos références :** Votre lettre du 3 Septembre 2007 . 2215/2007/TP/PCS/5.

**Nos références :** SEI 07/264

Par lettre visée en référence , vous avez bien voulu me demander de réactualiser une estimation domaniale en date du 24 Février 2006 (SEI 06/071), portant sur la valeur vénale de parcelles ou d'emprises non bâties sises lieu dit « Valle », commune et village de Bocognano, cadastrées Section H n°50,51,915,916, d'une contenance respective de 757 m2,32 m2,136 m2 et 302 m2.

Les emprises ou parcelles H n°50,915,916, avaient été évaluées à 17.925€.

La parcelle Hn°51 avait été évaluée à 480€.

Les caractéristiques des immeubles en cause étant sans changement, le marché immobilier local n'ayant pas par ailleurs enregistré d'évolution significative, la valeur vénale ci dessus rappelée peut être conservée en l'état.

L'évaluation contenue dans le présent avis revêt un caractère purement officieux dès lors que le coût de l'opération projetée est inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaine, soit 75.000Euros pour les acquisitions immobilières poursuivies par les collectivités locales et autres personnes publiques ( arrêté du 17 Décembre 2001. J.O. du 1°Janvier 2002 ).Le consultant garde donc toute latitude pour traiter au mieux de ses intérêts dans la limite du seuil de consultation susvisé.

Pour le Trésorier-Payeur Général  
Et, par délégation,  
L'inspecteur évaluateur

T. POGGIOLI

Page N° 5

# Jean CAMPS et Jean-Luc CHARRAS

NOTAIRES ASSOCIÉS

8, RUE LABEDA  
BP 90531  
31005 TOULOUSE CEDEX 6

Téléphone : 05.34.45.53.60  
Télécopie : 05.61.29.89.06

*Etude fermée le samedi*

PARKINGS : JEAN - JAURÈS  
SAINT - GEORGES  
MÉTRO : JEAN - JAURÈS

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
Direction Générale des Services  
Bureau Foncier  
Cité Administrative  
BP 113  
20100 SARTENE

*Dossier suivi par  
Virginie MARIOTTE  
Ligne directe : 05.34.45.25.81  
e-mail : virginie.mariotte@camps-charras.com*

Toulouse, le 4 mars 2008

232046 /JC /VM/  
Vos réf. : 2253/08/TP/PCS/7  
Objet : RN 193 – aménagement de parkings à BOCOGNANO

Monsieur,

*Je fais suite à votre courrier du 28 janvier dernier et vous prie de bien vouloir trouver en retour les documents suivants :*

- *le document d'arpentage à transmettre au service du cadastre signé par Madame CABROL,*
- *titre de propriété de Madame CABROL, en cours de publicité à la conservation des hypothèques compétente.*

*Je vous indique que Madame CABROL demande le versement des intérêts moratoires depuis le 20 mars 2003, date de signature de l'autorisation de prise de possession du terrain par anticipation, jusqu'à la date de l'acte de vente.*

*Dès réception du montant de ces intérêts calculés par vos soins, je ne manquerai pas de faire régulariser une procuration par Madame CABROL à l'effet de régulariser l'acte de vente.*

*Par souci de bon acheminement, je me permets de vous adresser les présentes par courrier recommandé.*

*Dans l'attente,  
Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.*

Jean CAMPS

Commune : BOGOSIANO 040

### EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : H1  
Qualité du plan :  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 17/01/06  
Support magnétique : DXF

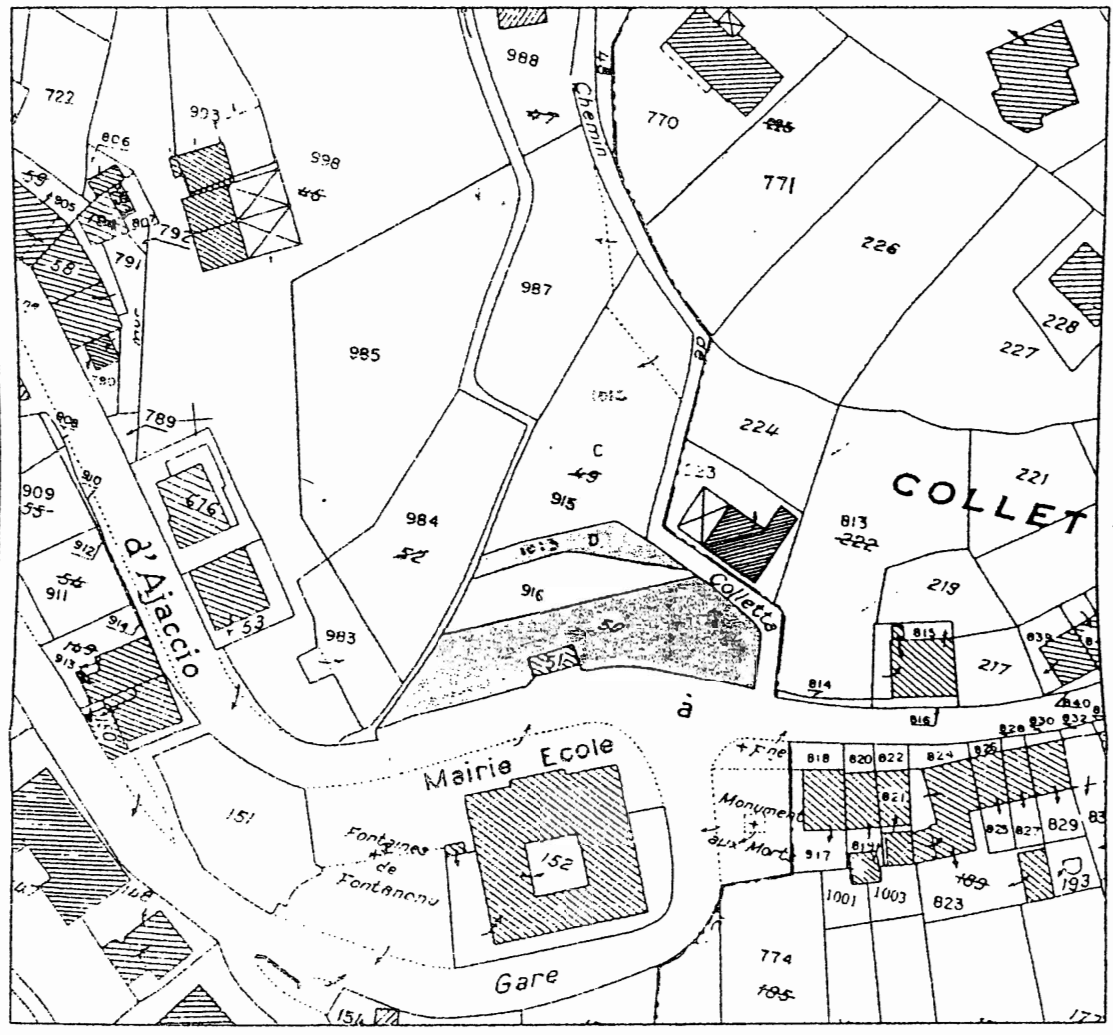
Numéro d'ordre du document d'arpentage :  
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :  
Cachet du service d'origine

**CERTIFICATION**  
(Art 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qui ont été fournies au bureau  
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 20/10/05 par la SARL GEOTOPO géomètre à Ajaccio  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A : \_\_\_\_\_, Le 17/01/06

Document d'arpentage dressé par la SARL GEOTOPO à Ajaccio  
date : 17/01/06  
Signature :  
DOSSIER N° 229 05



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renvoyé par voie de mise à jour); dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, arpenteur ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoués représentant qualité de l'autorité exerçant)



TAGLIAJOLI Françoise LAMBRUSCHINI Angèle TAGLIAJOLI Martin CHIAPPINI Marie  
VEUVE MARCANTONI VEUVE TAGLIAJOLI DOMINIQUE

TAGLIAJOLI Tommasina CHIAPPINI Antoine Marie LA COLLECTIVITE TERRITORIALE de  
des TAGLIAJOLI LA COLLECTIVITE TERRITORIALE de  
LA COLLECTIVITE TERRITORIALE de  
CORSE par le Chef du Bureau  
Foncier de la Direction des Routes  
de CORSE du SUD.  
P.C. SAMPIERI

Direction de CABROL  
Moral  
16 Contour

Direction Générale des Services Techniques  
Direction des Routes de Corse du Sud  
Bureau Foncier  
Cité Administrative - BP 113  
20100 SARTENE  
Tél. 04 95 77 04 91

Le Chef du Bureau Foncier  
P.C. SAMPIERI

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
 Direction Générale des Services  
 Direction Générale des Services Techniques  
 Direction des Routes de Corse du Sud  
 BUREAU FONCIER

Commune de BOCOGNANO

**PROCÈS-VERBAL DE CONSTATATION D'ÉTAT DES LIEUX AVANT TRAVAUX**

M. CABROL Marcel Louis et son épouse née DELMUR Jeanne par leur Propriétaires  
 M. représentant M<sup>rs</sup> Patrick MORELLI Huissier de justice à Ajaccio (20000) Exploitant  
 M. P.H. BERTRAND et P.S. SAMPICERI Représentants de la Collectivité Territoriale de Corse  
 M. Martin MURACCIOLI Mané Représentant de la Commune de BOCOGNANO

N° d'ordre	CADASTRE		Catégorie de culture	Surfaces ou quantités	ÉTAT DES LIEUX		OBSERVATIONS
	Section	N° de la parcelle			Nature des cultures, plantations, ouvrages divers, consistance du sol, etc.		
2	H	915p	Jardin	30 m <sup>2</sup>	Les 4 parcelles se situent au lieu-dit "VALLE"		
3	H	916p	Jardin	101 m <sup>2</sup>	Les parcelles 915p, 916p sont séparément arpentées et en fâches		
4	H	50p	Terre	252 m <sup>2</sup>	La parcelle 50p est à 50% plate et à 50% pente, en nature de fâches et de marquis		
5	H	51	Sol	32 m <sup>2</sup>	La parcelle 51 est en terrain plat, d'une superficie minimale (32m <sup>2</sup> ) en niveau de la RN 193		
					Les clôtures s'il y a lieu seront situées par la Collectivité avec un mur de pied de talus et surmonté de piquets métalliques et grillage plastifié.		

La signature du présent procès-verbal vaut autorisation de travaux et prise de possession immédiate des parcelles ou parties de parcelles désignées ci-dessus.  
 En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.



Les représentants de la etc  
 SAMPICERI  
 BERTRAND

Le représentant : Martin MURACCIOLI  
 Le Propriétaire : Marcel Cabrol  
 L'Exploitant : Patrick Morelli

il a été dressé à BOCOGNANO le 20 Mars 2003



**TRÉSOR PUBLIC**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

TRESORERIE GÉNÉRALE DE CORSE  
& DÉPARTEMENT DE LA CORSE -DU-SUD

2 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE  
BP 410  
20191 AJACCIO CEDEX

**France Domaine**

Téléphone : 04.95.51.95.79  
Télécopie : 04.95.23.64.72  
[toussaint.poggioli@cp.finances.gouv.fr](mailto:toussaint.poggioli@cp.finances.gouv.fr)

Ajaccio, 12 Septembre 2007

**Le Trésorier Payeur-Général**  
A

Monsieur le Chef du Bureau Foncier  
Collectivité Territoriale de Corse  
Cité Administrative B.P.113  
20100 SARTENE

**Objet :** Demande de réactualisation d'une estimation domaniale portant sur la valeur vénale d'immeubles non bâtis en vue d'acquisition.

**Vos références :** Votre lettre du 3 Septembre 2007 . 2215/2007/TP/PCS/5.

**Nos références :** SEI 07/264

Par lettre visée en référence , vous avez bien voulu me demander de réactualiser une estimation domaniale en date du 24 Février 2006 (SEI 06/071), portant sur la valeur vénale de parcelles ou d'emprises non bâties sises lieu dit « Valle », commune et village de Bocognano, cadastrées Section H n°50,51,915,916, d'une contenance respective de 757 m<sup>2</sup>,32 m<sup>2</sup>,136 m<sup>2</sup> et 302 m<sup>2</sup>.

Les emprises ou parcelles H n°50,915,916, avaient été évaluées à 17.925€.

La parcelle Hn°51 avait été évaluée à 480€.

Les caractéristiques des immeubles en cause étant sans changement, le marché immobilier local n'ayant pas par ailleurs enregistré d'évolution significative, la valeur vénale ci dessus rappelée peut être conservée en l'état.

L'évaluation contenue dans le présent avis revêt un caractère purement officieux dès lors que le coût de l'opération projetée est inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaine, soit 75.000Euros pour les acquisitions immobilières poursuivies par les collectivités locales et autres personnes publiques ( arrêté du 17 Décembre 2001. J.O. du 1°Janvier 2002 ).Le consultant garde donc toute latitude pour traiter au mieux de ses intérêts dans la limite du seuil de consultation susvisé.

Pour le Trésorier-Payeur Général  
Et, par délégation,  
L'inspecteur évaluateur

T. POGGIOLI

Page N° 5

# Jean CAMPS et Jean-Luc CHARRAS

NOTAIRES ASSOCIÉS

8, RUE LABEDA  
BP 90531  
31005 TOULOUSE CEDEX 6

Téléphone : 05.34.45.53.60  
Télécopie : 05.61.29.89.06

*Etude fermée le samedi*

PARKINGS : JEAN - JAURÈS  
SAINT - GEORGES  
MÉTRO : JEAN - JAURÈS

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
Direction Générale des Services  
Bureau Foncier  
Cité Administrative  
BP 113  
20100 SARTENE

*Dossier suivi par*  
*Virginie MARIOTTE*  
*Ligne directe : 05.34.45.25.81*  
*e-mail : virginie.mariotte@camps-charras.com*

Toulouse, le 4 mars 2008

232046 /JC /VM/  
Vos réf. : 2253/08/TP/PCS/7  
Objet : RN 193 – aménagement de parkings à BOCOGNANO

Monsieur,

*Je fais suite à votre courrier du 28 janvier dernier et vous prie de bien vouloir trouver en retour les documents suivants :*

- *le document d'arpentage à transmettre au service du cadastre signé par Madame CABROL,*
- *titre de propriété de Madame CABROL, en cours de publicité à la conservation des hypothèques compétente.*

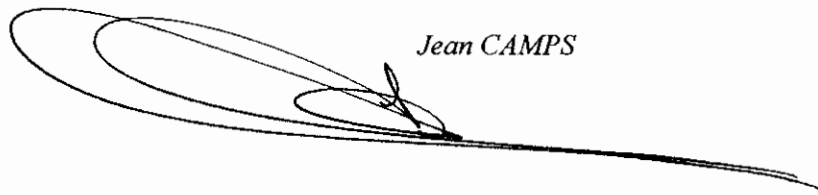
*Je vous indique que Madame CABROL demande le versement des intérêts moratoires depuis le 20 mars 2003, date de signature de l'autorisation de prise de possession du terrain par anticipation, jusqu'à la date de l'acte de vente.*

*Dès réception du montant de ces intérêts calculés par vos soins, je ne manquerai pas de faire régulariser une procuration par Madame CABROL à l'effet de régulariser l'acte de vente.*

*Par souci de bon acheminement, je me permets de vous adresser les présentes par courrier recommandé.*

*Dans l'attente,*  
*Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.*

Jean CAMPS



## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 2000/110 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE DEUX PARKINGS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BOCOGNANO

SEANCE DU 27 JUILLET 2000

L'An deux mille, et le vingt sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALFONSI Nicolas, ANTONA Joseph, BONACCORSI Jean-Claude, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, COLONNA Jean-Charles, CROCE Laurent, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, LANTIERI Jean-Baptiste, LUCIANI Paul-Antoine, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOSCONI François, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PIERI Pierre-Timothée, RENUCCI Simon, de ROCCA SERRA Camille, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean-Toussaint

#### ETAIENTS ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

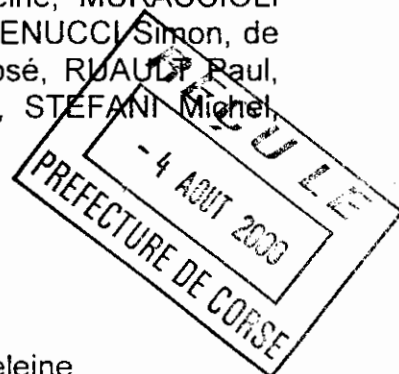
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. ALFONSI Nicolas  
M. LUCIANI Toussaint à M. TOMA Jean-Toussaint  
M. ZUCCARELLI Émile à Mme MOZZICONACCI Madeleine

#### ETAIENT ABSENTS : MM.

ALBERTINI Jean-Louis, CECCALDI Pierre-Philippe, FERRANDI Jules-Laurent, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GERONIMI Jean-Valère, GIACOBBI Paul, PIETRI Don Pierre, QUASTANA Paul, TIBERI François, VINCIGUERRA Marie-Jean.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,





- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique présenté par Mme MATTEI-FAZI Joselyne,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de deux parkings situés sur le territoire de la commune de BOCOGNANO, sur la Route Nationale 193, tels qu'ils sont décrits dans le rapport joint en annexe.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet et notamment les procédures d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et d'expropriation et de loi sur l'eau.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

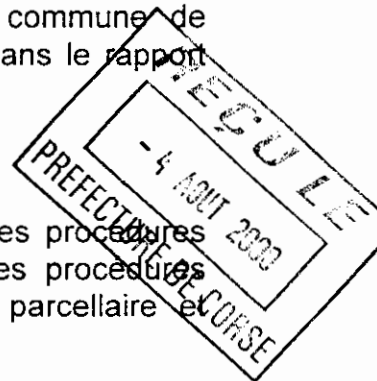
  
**Serge TOMI**

AJACCIO, le 27 juillet 2000

Le Président de l'Assemblée de Corse,



José ROSSI



# ANNEXE

RECUEIL  
- 4 AOUT 2003  
PREFECTURE DE CORSE

**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**Direction des Routes et des Infrastructures**

*Opération : 2A193A06002*

**INTRODUCTION**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le principe de l'aménagement de deux parkings sur la commune de Bocognano, RN 193, en vue du lancement de l'enquête préalable à la DUP, de l'enquête parcellaire et de la réalisation des acquisitions foncières.

L'opération, objet du présent dossier, consiste à réaliser deux parkings, un face à la mairie et à la poste, l'autre au niveau du pont de Moraschi et du carrefour de Busso. Cette enquête doit permettre l'acquisition des terrains privés pour pouvoir réaliser les travaux.

## OBJET DE L'OPERATION

L'opération, objet du présent dossier, vise à aménager deux parkings dans la traverse de Bocognano en mesure d'accompagnement de la déviation de Bocognano, afin d'améliorer les structures d'accueil, et favoriser le maintien des activités de la commune.

En effet, la déviation de l'agglomération améliore le transit de l'axe Ajaccio / Bastia, mais ne règle pas le problème de la circulation interne au bourg.

## DESCRIPTION DE LA SOLUTION PROPOSEE

L'aménagement comprend la réalisation de deux parkings :

- le premier situé face à la mairie et à la poste, à proximité de commerces, sera réalisé sur un terrain accidenté et aura une capacité de 32 véhicules.
- Le second, situé à hauteur du pont de Moraschi et du carrefour de la route de Busso, à proximité de la "Maison Napoléon", d'un commerce et de l'église a une capacité de 18 véhicules légers et deux cars.

## DECOMPOSITION DU MONTANT DE L'OPERATION

Le montant de l'opération se décompose comme suit :

### **- Parking mairie :**

- travaux y compris somme à valoir : 1 360 500,00 F
- **Arrondi à : 1 360 000,00 F TTC**

### **- Parking Moraschi :**

- travaux y compris somme à valoir : 1 005 400,00 F
- **Arrondi à : 1 010 000,00 F TTC**

### **- Etudes géotechniques, contrôle : 60 000,00 F**

- **Foncier** (suivant évaluation des domaines du 6/12/1999) : 206 196,00 F pour une superficie de 2671 M<sup>2</sup>. La superficie nécessaire pour la réalisation de la solution proposée est d'environ 3300 M<sup>2</sup>. L'évaluation du foncier peut être arrondie à : + 20 % de frais annexes = **247 000,00 F**

**Soit au total pour les deux parkings : 2 677 000,00 F TTC**

## FINANCEMENT

L'estimation globale est estimée à 2 677 000,00 F TTC.

### **La répartition financière :**

Il est envisagé que la commune de Bocognano participe à la réalisation des deux parkings, qui correspondent à une action d'accompagnement de la déviation de la RN 193, à hauteur de 3 % du seul poste travaux.

Il est à noter que le Maire a donné un avis de principe sur le projet et sur le financement à la charge de la commune, mais que le Conseil Municipal de Bocognano ne s'est pas encore prononcé sur sa participation.

La répartition financière s'établit donc ainsi :

Objet	Total H.T.	Total T.T.C.	Participation CTC	Participation commune de Bocognano
Etudes et Contrôle	50 167	60 000	100 % 50 167	0
AF	247 000	247 000	97 % 239 590	3 % 7 410
Travaux	2 194 444	2 370 000	97 % 2 128 611	3 % 65 833
<b>TOTAL</b>	<b>2 491 611</b>	<b>2 677 000</b>	<b>2 418 368</b>	<b>73 243</b>

## BILAN DE LA CONCERTATION

Le projet présenté en mairie de Bocognano le 6 décembre 1999 a reçu l'approbation de la commune.

